



ARRETE 2024/33 Portant sur des mesures de circulation et de stationnement

Le Maire de la Ville de Lauterbourg,

- VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et R 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
VU la demande du Port Autonome de Strasbourg concernant des travaux au Port de Lauterbourg, réalisés par l'entreprise Colas d'Ostwald

- Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité sur les voies et places publiques de l'agglomération
Considérant que des mesures doivent être prises pour sécuriser la circulation des usagers pendant ces travaux

ARRETE

- Article 1 :** La limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h rue Naphta 2 et rue de l'ancienne raffinerie du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, dont la date prévisionnelle est fixée au 30 septembre 2025.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit rue Naphta 2 durant la période visée à l'article 1.
- Article 3 :** La piste cyclable rue de l'ancienne raffinerie, depuis le croisement de la RD248 avec la rue de l'ancienne raffinerie jusqu'au carrefour à sens giratoire desservant les rues Taunus et Naphta 2 sera interdite à la circulation durant la période visée à l'article 1. Les cycles devront emprunter la chaussée.
- Article 4 :** La fourniture et la mise en place de la signalisation sur le lieu des travaux ainsi que son maintien en condition seront assurées par l'entreprise Colas d'Ostwald.
- Article 5 :** Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Article 6 :** La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- La Communauté de Brigade de Seltz/Lauterbourg
 - Le Port Autonome de Strasbourg

Lauterbourg, le 20/09/2024

Joseph SAUM
Maire de Lauterbourg

